

Emprunteur : **Éric Maumy** (April) est nommé président de l'association qui représente les intérêts des alternatifs

L'association pour la promotion de la concurrence en assurance des emprunteurs (Apcade) a renouvelé sa gouvernance. Le successeur de Catherine Charrier-Leflaive, jusqu'alors présidente, a été nommé.

Sybille Vié

Publié le 30 mars 2026 à 09h46

L'Apcade a élu son nouveau président.

Éric Maumy, président d'April, prend la présidence de l'Apcade

L'association, qui regroupe plusieurs assureurs et intermédiaires alternatifs spécialisés dans l'assurance emprunteur, a renouvelé sa gouvernance. À commencer par son président. C'est **Éric Maumy**, président du courtier April, qui succède à **Catherine Charrier-Leflaive** à la présidence de l'Apcade.

Un nouveau bureau élu

Par ailleurs, l'assemblée générale de l'association a élu son nouveau bureau qui est désormais composé de :

- **Martin Vancostenoble**, (président d'**Utwin Assurances**), vice-président ;
- **Paul Le Bihan** (président de **MNCAP**), vice-président ;
- **Bruno Costes** (cadre dirigeant chez **Allianz France**), trésorier et

- **Xavier Michel** (directeur des affaires publiques France et Europe chez **Aéma groupe**), secrétaire.

Lutter contre la position dominante des banques

« *Le renouvellement de la gouvernance de l'Apcade marque l'ouverture d'un nouveau chapitre pour l'association* », annonce un communiqué. L'association précise sa feuille de route articulée autour d'un double objectif. D'une part, elle travaillera à continuer à « lever les dernières barrières faisant obstacle au libre exercice du droit à la substitution d'assurance emprunteur ». D'autre part, elle entend « *lutter contre la position dominante des banques, qui réalisent encore plus de 5 Mds€ de profits sur l'assurance emprunteur chaque année sur les 7,6 Mds€ de primes encaissées par les banquiers* ».

Un combat pour supprimer l'avenant bancaire

Pour y parvenir, l'Apcade continue de défendre son idée de supprimer la nécessité d'éditer un avenant bancaire lors d'un changement de contrat d'assurance. En effet, la loi Lemoine a fixé un délai de 10 jours ouvrés pour répondre à toute demande de changement d'assurance et pour adresser un avenant au client. Or, ce délai légal n'est toujours pas parfaitement respecté. En témoigne la série de sanctions adressées par la DGCCRF à l'encontre de quatre banques « *qui n'avait pas répondu dans un délai de dix jours aux demandes de leurs assurés concernant le changement d'assurance emprunteur* », ni « *transmis l'avenant au contrat de prêt dans ce même délai* ».

« *Notre priorité est de faire sauter le verrou de l'avenant bancaire, dernier obstacle à la pleine mise en œuvre de la loi Lemoine. Dans la perspective de 2027, nous porterons ce sujet avec force dans le débat public : il concerne directement des millions de Français* », confirme Éric Maumy, dans le communiqué.

Une association créée en 2021 qui regroupe une dizaine de membres

Créée en 2021, l'Apcade regroupe, à date : Allianz, April, Aéma groupe, le groupe MNCAP, la MACSF, Maif, Malakoff Humanis, Utwin, Agéa et Planète CSCA. Elle revendique « *représenter plus de 30 millions d'assurés* », et « *œuvrer pour une plus grande transparence des prix et une meilleure concurrence sur le marché de l'assurance emprunteur* ».

Sybille Vié, Journaliste en charge des sujets épargne – assurance vie et retraite supplémentaire – et assurance des emprunteurs.